

Les bibliothécaires exposés et fragilisés par la crise sanitaire

Dans un communiqué, l'Association des Bibliothécaires de France expose les difficultés rencontrées par les équipes des bibliothèques, suite aux mesures sanitaires.



BIBLIOTHÈQUE MÉRIADECK - PHOTO MÉDIATHÈQUES BORDEAUX MÉTROPOLE

Par **Thomas Faidherbe**,
Créé le 07.04.2021 à 16h40,
Mis à jour le 07.04.2021 à 16h44

Face à la souffrance du monde de la culture, les espaces culturels sont de moins en moins nombreux. Pour autant, certains établissements publics comme les bibliothèques restent ouvertes et donnent une offre culturelle et des services essentiels au grand public et ce malgré les "*restrictions d'accueil, de circulation et de séjour*", a rappelé l'association des bibliothécaires de France dans un communiqué publié le 2 avril **en ligne**.

Des services amoindris et des équipes épuisées

D'une région à une autre, les équipes des bibliothèques font face aux mêmes situations. L'association constate "*des équipes fragilisées par la circulation du virus, des ressources humaines à flux tendu quand les*

absences pour convalescence, isolement ou fermetures des établissements scolaires se succèdent et impactent les fonctionnements quotidiens des services". Elle observe également "des équipes inquiètes pour leur sécurité et leur santé, soucieuses et volontaires de maintenir un service de qualité et l'ouverture au public, mais également d'être protégées."

Une aide numérique

Pour amortir le choc, l'ABF a mis en place un outil en collaboration avec le site interassociatif Biblio-covid, "*destiné à aider et accompagner chaque collègue dans la gestion des services dans le cadre des décrets publiés.*" De plus, l'association précise que pour chaque collectivité, dans le respect des décrets en cours et des décisions préfectorales, il est possible "*d'adapter ses modes d'ouverture selon le contexte local, qu'il soit de l'ordre des ressources humaines, du territoire, de la fréquentation ou de la configuration de l'établissement*".

Depuis les premières mesures d'allègement du confinement le 28 novembre, les bibliothèques sont les premiers équipements culturels à être autorisées à ouvrir. Depuis Le 26 janvier dernier, les librairies font aussi partie des commerces autorisés à ouvrir en cas de confinement.

07.04

2021



Articles liés

